

Un Malien meurt après deux décharges de Taser.

Un Malien de 38 ans en situation irrégulière est mort dans la nuit du 29 au 30 novembre à Colombes (Hauts-de-Seine) après avoir reçu deux décharges du pistolet à impulsions électriques Taser pendant son interpellation, relançant les interrogations sur cette arme.

C'est la première fois en France qu'une utilisation du Taser coïncide avec un décès. L'Inspection générale des services (IGS, « police des polices ») a été saisie d'une enquête par le parquet de Nanterre. Une autopsie sera menée mercredi.

Une porte-parole de la police a déclaré qu'il avait été fait « usage du Taser par deux fois ». « A l'issue de l'intervention, la personne est décédée d'un malaise dont l'origine reste à déterminer », selon cette source.

Demande de moratoire pour le Taser.

Le réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RAID-H) a réclamé « un moratoire immédiat » de l'utilisation du Taser, tandis que l'opposition demandait un réexamen des « conditions d'emploi » (Julien Dray, PS) de l'arme, la reconnaissance « de (sa) dangerosité » (Ian Brossat, PCF/PG) et une « enquête parlementaire » (Jean-Michel Baylet, PRG).

Pour le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, les policiers ont été « contraints d'utiliser » le Taser en raison de l'agitation de la victime au moment de l'interpellation.

Le directeur de Taser France, Antoine di Zazzo, a déclaré que « seule l'autopsie de cet homme permettra de dire si notre pistolet est responsable du décès ». « A ce jour, dans le monde, le Taser n'a jamais tué quelqu'un », a-t-il affirmé.

Selon la préfecture de Police de Paris (PP), des effectifs de la direction territoriale de la police de proximité (DTSP) ont été appelés lundi vers 23h30, pour un différend rue Gabriel-Péri, à Colombes, entre l'homme et son co-locataire.

Interpellation mouvementée.

Au moment du contrôle d'identité, l'homme a « pété les plombs », selon une source policière, une thèse confortée sur France Info par le co-locataire, Edouard Torval, selon qui l'homme était « incontrôlable », s'est « carrément battu avec les policiers » à qui il a « donné des coups de marteau ».

Arrivé en France en 2003, la victime avait une autorisation provisoire de séjour datant de 2006 qui n'était plus valable, et était sous le coup d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Les policiers ont fait usage de gaz lacrymogènes et d'un bâton de défense mais ne sont pas parvenus à le neutraliser.

Décrit comme particulièrement violent et de forte corpulence par la police, le trentenaire a tenté de s'enfuir dans les étages. Il a à nouveau utilisé son marteau contre huit policiers dont quatre ont été légèrement blessés. La police a alors fait usage du Taser, selon la PP.

Les décharges n'auraient pas eu d'effet sur lui, l'homme étant même parvenu à retirer les fils du Taser après la première décharge, selon la police.

Enfin maîtrisé, il a alors fait un « malaise cardiaque » dans l'ascenseur, selon la PP. Malgré l'intervention des pompiers et du Samu, il n'a pas pu être réanimé et est mort vers 01h30.

Alliance (second syndicat de gardiens de la paix) a invoqué la « légitime défense », ajoutant que les policiers avaient été « victimes de l'acharnement de cet individu excessivement violent ».

Le maire PS de Colombes, Philippe Sarre, a recommandé la prudence, affirmant que rien ne permettait actuellement « de tirer des conclusions sur la responsabilité des forces de police, ni même sur le lien avec l'utilisation du Taser. »

Source la gazette - Avec l'AFP | 30/11/2010.

